Department of Finance

DRIE Exemption à l'augmentation des loyers des personnes handicapées

INSTRUCTIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CAS D'UN APPARTEMENT DONT LE LOYER EST RÉGLEMENTÉ SELON LE SYSTÈME « RENT DEMAND/HOTEL STABILIZED/SRO UNIT »

Veuillez compléter, mais ne pas soumettre avec votre demande

Êtes-vous éligible au renouvellement des droits DRIE ?

Veuillez répondre aux questions suivantes :

Résidez-vous toujours à la même adresse ? ☐ Oui ☐ Non

Est-ce que vos revenus de foyer pour l'année 2015 (reçus par vous et par les membres de votre foyer) sont de 50.000 $ ou moins, une fois les déductions admissibles faites ? ☐ Oui ☐ Non

Est-ce que votre loyer représente plus d'un tiers de vos revenus mensuels ? ☐ Oui ☐ Non
(S'applique uniquement si vos prestations DRIE ont débuté après le 1 juillet 2015)

Si vous avez répondu OUI à toutes ces questions, veuillez poursuivre avec la demande de renouvellement.

Votre demande de renouvellement doit être déposée dans les six mois suivants la réception de l'avis de renouvellement.
Si vous avez besoin de plus de temps ou si vous avez besoin d'aide, veuillez consulter la section Questions fréquemment posées (FAQ) pour connaître les autres options disponibles.

Si vous avez besoin d'un hébergement qui peut accommoder les personnes souffrant d'un handicap ou qui nécessitent des soins médicaux afin de présenter une demande et de recevoir un service ou bien de participer à un programme offert par le Ministère des Finances, nous vous invitons à contacter le Facilitateur des services pour les personnes souffrant d'un handicap via le 311.

Votre demande ne peut être traitée si les éléments suivants ne sont pas remplis :

- ✓ La section des revenus du ménage (Section 3) doit être entièrement remplie.
- ✓ La demande de renouvellement doit être signée (Section 5).
- ✓ La lettre signée par le gestionnaire/le propriétaire, comportant l'ancien et le nouveau montant du loyer.
- ✓ Les justificatifs de revenus pour TOUS les membres de votre foyer, y compris pour vous, pour l'année civile 2015